



COMPTE RENDU DU BUREAU EXTRAORDINAIRE DU CSFPT DU 13 NOVEMBRE 2023

En présence de Mr S.Guérini ministre de la fonction publique et de Mme D.Faure ministre des collectivités territoriales.

La délégation FO était composée de :
Laurent MATEU et Gisèle LE MAREC – membres du Bureau

CONTEXTE :

Cette réunion du Bureau s'inscrit dans le contexte de boycott engagé depuis le mois de septembre 2023 par l'ensemble des organisations syndicales représentées au CSFPT lesquelles ont dénoncé le fonctionnement de cette instance, l'absence de négociations et demandé à être reçues par le ministre de la fonction publique.

Cette réunion du bureau s'est tenue dans les locaux du ministère de la fonction publique avec le ministre de la fonction publique et la ministre chargée des collectivités territoriales.

En introduction, le ministre Guérini a indiqué vouloir travailler sur 3 sujets pour tenir compte des spécificités de la fonction publique territoriale :

- le travail sur les grilles rémunération de la catégorie C,
- l'égalité salariale, la FPT ayant beaucoup de métiers féminisés,
- la pénibilité, l'usure professionnelle.

L'ORDRE DU JOUR ETAIT CONSACRE A L'EXAMEN DES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE:

1) Revoir les délais de transmission des textes, revoir le Règlement Intérieur ;

2) Travail et négociations sur certaines thématiques en amont de la présentation des textes par la mise en place de réunions préalables aux Formations Spécialisées :

FO est intervenue tout spécialement sur la nécessité de véritables négociations en amont de l'inscription de textes à l'ordre du jour du CSFPT. Des négociations préalables ont eu lieu entre le ministre et la CET et pour lesquelles les OS ont été mises à l'écart. L'intersyndicale a demandé **un agenda social pour la FPT intégrant le sujet de la rémunération et APR.**

3) La problématique générale des amendements présentés au conseil supérieur :

En plénière la DGCL annonce tout de suite si l'amendement est retenu préalablement à sa discussion et au vote ce qui démontre une procédure totalement verrouillée et jouée d'avance.

4) Le travail en auto-saisine :

Les ministres ne répondent pas aux demandes de présentations de ces travaux. Les propositions ne sont plus prises en compte. Il n'y a plus aucune attention à ces travaux qui étaient présentés jusqu'en 2016. **FO** a indiqué que pour la FS qu'elle préside, tant que cette situation perdurera les travaux ne seront plus présentés en plénière.

6) Problématique de remboursement des frais de déplacement :

Plus aucun remboursement depuis 6 mois.

Le président du CSFPT et les représentants de la CET ont également fait part de la nécessité d'un agenda social en considérant qu'il n'est pas possible de se situer uniquement en réaction à ce que préparent les services de l'Etat. L'expérience des négociations qui ont abouti à la signature de l'accord national sur la PSC dans la FPT est l'illustration du fait qu'il est possible de travailler autrement.

L'intersyndicale a alerté, une fois de plus, sur la question du pouvoir d'achat et des rémunérations dans la FPT :

FO a rappelé son attachement à l'égalité de traitement entre les 3 versants de la fonction publique et aux garanties nationales. Elle a alerté sur le fait que le principe de libre administration des collectivités territoriales ne devienne un prétexte pour éloigner la territoriale de ces garanties.

En réponse à ces revendications, le ministre Guérini a donné mandat à la DGCL pour :

- Co-construire l'agenda social de la FPT
- Travailler sur le fonctionnement des instances
- Revoir le règlement intérieur du CSFPT



RENCONTRE DE L'INTERSYNDICALE AVEC LA DGCL LE 14 NOVEMBRE 2023

1) Sur la construction d'un calendrier pour les projets de textes :

Proposition de la DGCL : les OS écrivent une proposition de calendrier « idéal » depuis l'élaboration d'une base de travail jusqu'au projet de texte.

2) Sur les suites données aux auto-saisines :

La DGCL a indiqué que chaque rapport adopté par le CSFPT est lu et qu'une fiche de synthèse est produite. Pour elle, c'est une « boîte à idées » dont elle dit se servir.

Proposition de la DGCL : présentation des rapports une fois par an au ministre ou à son cabinet.

3) Sur l'agenda social de la FPT :

Proposition de la DGCL : un accord spécifique à la territoriale serait annexé à l'accord de méthode générale de la fonction publique. L'agenda social de la FPT serait une brique spécifique de l'agenda social de la fonction publique.

Les thèmes à inscrire :

- Traduction réglementaire de l'accord sur la PSC de juillet 2023 ;
- Groupe concours ;
- Secrétaires de mairies ;
- Fonds d'usure professionnelle ;
- Egalité salariale hommes – femmes ;
- Grilles de rémunération de la catégorie C.